



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Pose fourreaux Orange rue des minimes - CIRCET - ARR 2026-06-18-104-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, route de Vy les Lure, 70200 LURE.
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de pose de fourreaux Orange rue des Minimes à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de de pose de fourreaux orange sur chaussée pour Orange auront lieu à SELONCOURT, 26 bis rue des Minimes. Ces travaux se dérouleront entre le 22 juin 2026 et le 08 juillet 2026 pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera règlementée par alternat manuel.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 18 juin 2026

Patrick LIEGEART

Adjoint aux travaux voirie et batiments